

Compte rendu du Conseil Municipal

10 novembre 2016

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric, M. MATHELIN Christophe, Mme CROZET Josiane, Mr TRUCHET Jean Pierre, Mme MUGUET Angélique

➤ Approbation à l'unanimité du compte rendu du 13 septembre 2016

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'une décision modificative a été rattachée au dernier conseil. Cela concerne la subvention perçue du Crédit Agricole qui n'avait pas la bonne imputation comptable.

Madame le maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le changement de statuts de la Copler. Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

➤ Rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Suite à la dernière réunion de la CLECT, Jean Pierre Truchet fait part, diaporama à l'appui, des calculs qui ont été retenus par la commission suite aux transferts des compétences enfance jeunesse et urbanisme à la Copler. A l'unanimité les membres du conseil approuve le rapport établi par la commission.

➤ PLUi

Madame le maire présente, sous forme de diaporama, le projet du PLU intercommunal, concernant le Programme d'Aménagement et de Développement Durable. Ce PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes.

➤ Modification des statuts de la Copler

Madame le maire fait part au conseil municipal de la modification des statuts de la Copler. Suite à la mise en conformité dans le cadre de la loi NOTRe, il est nécessaire d'intégrer des compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017.

- la compétence développement économique

Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire

Politique locale du commerce

Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

La promotion touristique, dont la création d'office de tourisme

- la compétence collecte et traitement des déchets

Déjà inscrite en compétence optionnelle.

- la compétence aires d'accueil des gens du voyage

Actuellement seules les communes de plus de 5000 habitants sont dans l'obligation de prévoir une aire d'accueil des gens du voyage.

Après discussion sur les modifications qui sont apportés, le vote se décompose en 7 pour et 2 abstentions.

➤ Adressage

4 devis sont parvenus en mairie (Signaux Girod, Signaux, Direct signalétique et Guillard. Après présentation de ces derniers et discussion, une demande d'échantillon, concernant les coloris de plaques, va être demandée au fournisseur.

➤ Aménagement place de la mairie

Frédéric Petit que seuls 2 devis ont été reçus en mairie à ce jour. Deux autres doivent parvenir prochainement avec des croquis.

➤ **Demande du sou des écoles :**

Madame le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu en mairie concernant la demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour le sou des écoles une année sur deux, tout en conservant la gratuité pour la fête de Noël. (Cette lettre a été envoyée conjointement à la mairie de Chirassimont). Madame le maire rappelle qu'actuellement la salle est mise gratuitement à disposition de cette association lors du spectacle de Noël. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir la politique actuelle qui est la gratuité à Noël et comme les autres associations la possibilité de louer la salle 2 fois pour un montant de 195 € pour l'équité avec les autres associations.

➤ **Patrimoine religieux**

Madame le maire fait part au conseil municipal que le mandatement d'office concernant le patrimoine religieux a été effectué par la préfecture.

➤ **Personnel communal**

Comme Madame le maire l'avait évoqué, Madame Christine Duperray, désirant réduire son activité, a présenté sa lettre de démission. Elle quitte ses fonctions au 31 décembre 2016. Madame Magali Tizianel-Ravatel assura le ménage de la mairie et Mme Carole Caudrelier celui de l'école.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Les travaux de mise en accessibilité de l'église ont commencé. Après l'ouverture du mur, il s'avère qu'une modification pour la rampe d'accès est apportée. Une demande de devis pour la pose d'une barrière est envisagée.
- Le goûter des anciens aura lieu le mardi 27 décembre 2016
- Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 8 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.